

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 2590/Just.

OBJET:

AFFAIRE BIRIKUNZIRA.

Astrida, le 8 octobre 1951.



TRANSMIS à Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
à KIGALI, le dossier relatif à BIRIKUNZIRA, prévenu d'abus de confiance
et avances aux indigènes.

L'Officier de Police Judiciaire, Ch. LEES,

RESUME DE L'AFFAIRE.

L'inventaire du magasin géré par Birikunzira fait apparaître un
déficit de 19.406,54 fr. Birikunzira déclare avoir vendu à crédit pour 7.033 fr.
et avoir prélevé pour ses propres besoins pour un montant de 2.300 frs.
Il ne peut expliquer le reste du manquant.

En cours d'instruction, le prévenu rembourse 2.568,- francs et son
fils nous présente un reçu de 800 frs. prouvant le remboursement de cette
somme à Monsieur Marangos.

PIECES AU DOSSIER.

P.V. 455/I, 455/III/OPJ.Lees

P.V.de saisie

P.V.de vérification comptable avec pièces annexes.

P.V. d'arrestation.

Liste débiteurs.

Contrat d'engagement.

Déclaration Birikunzira

Cahier du débiteur

Reçu de Mr. Marangos

Plainte de Mr. Marangos.